

Conformément à la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, avant toute inscription vous acquittez de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Vous trouverez toutes les informations à l'aide des liens suivants :

<http://www.univ-tln.fr/Inscription-Contribution-Vie-Etudiante-et-de-Campus-CVEC.html>

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Montant des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur à compter de l'année universitaire 2022-2023		
Diplôme préparé	Montants en Euros	
	Taux	Taux réduit
Diplôme de doctorat		
Doctorat	380 €	253 €
Habilitation à diriger des recherches		
Habilitation à diriger des recherches	380 €	253 €

Le taux réduit ne s'applique qu'en cas d'inscription à un autre diplôme durant la même année universitaire